



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **POSTULAT : Améliorer l'accès aux institutions neuchâtelaises de santé pour les étudiant·e·s et diplômé·e·s en soins infirmiers ES et promouvoir les formations ES-HES dans le domaine de la santé**

### **CONTENU :**

Afin de contribuer à la lutte contre la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la santé, nous demandons au Conseil d'État d'étudier comment améliorer l'accès, pour les étudiant·e·s neuchâtelois·e·s en formation ES en soins infirmiers, aux institutions de santé neuchâtelaises. Il étudiera également comment promouvoir les titres ES auprès des employeurs et les titres ES et HES auprès des étudiant·e·s titulaires d'un CFC dans le domaine santé.

### **DÉVELOPPEMENT :**

Le canton de Neuchâtel, comme tous les cantons, souffre aujourd'hui d'une pénurie de personnel infirmier.

En 2018, le canton de Neuchâtel ouvrait la possibilité, pour les Neuchâtelaises et Neuchâtelais titulaires d'un CFC d'ASSC, de suivre la formation ES en soins infirmiers, au Centre de formation professionnelle - Berne francophone (CEFF) à St-Imier. Jusque-là, les étudiant·e·s intéressé·e·s à exercer le métier d'infirmière ou d'infirmier se formaient en voie HES, avec le Bachelor en Soins infirmiers, formation qui dure 3 années et qui implique le passage par la maturité professionnelle.

Ouvrir cette possibilité de formation ES avait comme objectif, selon l'information publiée en septembre 2017 sur le site de l'administration cantonale de « répondre à la demande des employeurs du domaine de la santé, en regard des besoins grandissant de personnel hautement qualifié »

Le titre ES en soins infirmiers donne également la possibilité d'accéder au titre HES grâce à un parcours de formation raccourci.

Aujourd'hui, sur 100 étudiant·e·s en filière soins ES, 1/3 seraient Neuchâtelois·e·s. La première volée de Neuchâtelais formés est sortie en 2021.

Pourtant, rares sont les infirmières et infirmiers ES à travailler dans le canton. La difficulté à trouver des institutions formatrices à Neuchâtel en constitue

certainement une raison. En effet, la formation en emploi alterne semestres de théorie et semestres de pratique. Or, les institutions formatrices se situent presque toutes (voire toutes ?) dans le canton de Berne qui les soutient financièrement. À l'inverse, le canton de Neuchâtel ne soutient pas financièrement les institutions de santé, ce qui fait qu'un employeur paye pour la première année CHF 6'050.-, pour la deuxième année CHF 14'960.- et pour la troisième année CHF 23'760.-. Cette situation est vraiment problématique, car c'est durant les années de formation que se tissent les réseaux professionnels.

Une autre problématique est liée au fait qu'il est vraiment difficile de trouver, une fois formé, une place d'infirmier-infirmière ES. Le CNP et RHNe avaient d'ailleurs annoncé ne pas vouloir engager des infirmiers-infirmières ES.

À notre sens, il est aberrant d'avoir donné la possibilité aux étudiant·e·s neuchâtelois·e·s d'aller suivre la formation au CEFF à St-Imier, et de n'avoir pratiquement aucun·e infirmier-infirmière ES travaillant dans notre canton. Ce d'autant plus que le canton paye pour une volée de 18 personnes environ CHF 300'000.- (chiffre cité dans le rapport 17.019) !

Il nous semble donc nécessaire de promouvoir la formation ES en soins infirmiers.

Le Conseil d'État est ainsi prié d'étudier différentes pistes, notamment au niveau financier (utilisation du fonds de la formation professionnelle, financement par le biais de PIG...) ou au niveau organisationnel, en partenariat avec les employeurs, pour améliorer l'accès aux semestres pratiques dans les institutions neuchâteloises.

Pour le groupe socialiste,  
**Corine Bolay Mercier**